



Bruxelles, le 14 mars 2014  
(OR. en)

**NOTE D'INFORMATION<sup>1</sup>**  
**CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
**Lundi 17 mars 2014, à Bruxelles**

*Le Conseil se réunira à partir de 9 h 30 et sera présidé par Mme Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.*

*Le Conseil entamera ses travaux par un débat sur la situation en **Ukraine** et par une discussion plus générale sur le **partenariat oriental** de l'UE. Il procédera ensuite à un échange de vues concernant la **Bosnie-Herzégovine**.*

*Les ministres discuteront ensuite de la meilleure manière de soutenir les efforts actuellement déployés dans le cadre du **processus de paix au Proche-Orient**. Le Conseil examinera ensuite l'évolution de la situation concernant la crise en **Syrie et son contexte régional**. Il évoquera ensuite le **sommet UE-Afrique**, qui se tiendra à Bruxelles les 2 et 3 avril.*

*Au cours du déjeuner, les ministres procéderont à un échange de vues sur la **diplomatie en matière d'énergie**, en présence de M. Günther Oettinger, membre de la Commission chargé de l'énergie.*

*Il est également prévu que la Haute Représentante fasse aux ministres, au début de la session, un bref compte rendu de sa récente visite en Iran.*

*Le **Conseil de coopération UE-Ouzbékistan** commencera ses travaux à 16 h 30, sous la présidence de M. Evangelos Venizelos, Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Grèce (possibilité d'enregistrements TV/de photos à 17 h 30).*

**Conférences de presse:**

- après le Conseil des affaires étrangères (+/- 15 h 00)
- après le Conseil de coopération UE-Ouzbékistan (+/- 18 h 55)

\* \* \*

*Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>.*

*La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), sera accessible à l'adresse suivante: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu>.*

*Les photos en haute résolution sont publiées dans la photothèque du Conseil à l'adresse suivante: [www.consilium.europa.eu/photo](http://www.consilium.europa.eu/photo).*

\* \* \*

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

**P R E S S E**

## Ukraine et Partenariat oriental

Le Conseil fera le point sur l'évolution de la situation en Ukraine et assurera le suivi de la réunion extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'UE qui s'est tenue le 6 mars et de la session extraordinaire du Conseil des affaires étrangères qui s'est tenue le 3 mars. Les ministres examineront la réaction de l'UE face à cette évolution, en prélude à la réunion du Conseil européen des 20 et 21 mars. Des questions de portée plus générale liées au partenariat oriental de l'UE pourraient également être évoquées au cours du débat.

Lors de leur réunion extraordinaire du 6 mars, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont fermement condamné la violation, par la Fédération de Russie, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et ont appelé à un retour immédiat des forces armées vers leurs lieux de stationnement permanent. Ils ont également considéré que la décision d'organiser un référendum sur le statut futur de la Crimée était contraire à la constitution ukrainienne et donc illégale.

Pour l'UE, la solution à la crise en Ukraine doit être fondée sur l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du pays. Cette solution devrait être trouvée dans le cadre de négociations menées entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, par exemple par l'intermédiaire de ce que l'on appelle un "groupe de contact".

Parallèlement, les dirigeants ont décidé de prendre des mesures. Ils ont suspendu les pourparlers bilatéraux menés avec la Fédération de Russie sur les questions relatives aux visas ainsi que sur le nouvel accord UE-Russie. Les membres européens du G8 et l'UE ont également suspendu leur participation aux préparatifs du sommet du G8 qui doit se tenir en juin à Sotchi.

En outre, les dirigeants ont déclaré que, en l'absence de pourparlers entre les gouvernements de l'Ukraine et de la Russie et si ceux-ci ne produisent pas des résultats dans un délai limité, l'UE décidera de mesures supplémentaires. Des travaux préparatoires concernant ces mesures sont en cours.

Les dirigeants se sont également accordés sur le fait que toute autre mesure de la Russie qui serait de nature à déstabiliser la situation en Ukraine entraînerait d'autres conséquences, d'une portée considérable, pour les relations entre l'UE (et ses États membres) et la Fédération de Russie dans un grand nombre de domaines économiques.

Les chefs d'État et de gouvernement ont accueilli favorablement un ensemble de mesures de soutien présentées par la Commission la semaine dernière, consistant notamment à apporter un soutien global d'au moins 11 milliards d'euros au cours des années à venir, financés sur le budget de l'UE et par des institutions financières internationales de l'UE. Ces mesures comprennent également l'octroi de préférences commerciales autonomes à l'Ukraine, destinées à anticiper l'application de certaines dispositions de l'accord d'association, qui prévoit l'instauration d'une zone de libre-échange approfondi et complet.

Les dirigeants ont en outre décidé de s'employer à signer très prochainement les chapitres politiques de l'accord d'association UE-Ukraine, tout en réaffirmant leur volonté de signer l'accord dans son intégralité, avec son volet relatif à la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet. Voir la [déclaration des chefs d'État et de gouvernement](#) et la [fiche d'information](#) sur les relations UE-Ukraine.

Les accords d'association conclus avec la Moldavie et la Géorgie ont été paraphés lors du sommet du partenariat oriental qui s'est tenu en novembre 2013 à Vilnius. Leur signature doit avoir lieu dès que possible et avant la fin août 2014. Voir les [conclusions du Conseil européen](#) de décembre 2013 (paragraphe 47).

Le partenariat oriental de l'UE a été lancé lors du sommet qui s'est tenu en mai 2009 à Prague. Il concerne six pays partenaires orientaux: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine. Il a notamment pour objectifs d'accélérer l'association politique et d'approfondir l'intégration économique des pays partenaires d'Europe orientale. L'UE soutient la mise en œuvre, dans les pays partenaires, de réformes visant à consolider la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et une économie de marché ouverte. Dans le même temps, elle propose une intégration progressive dans l'économie européenne, une plus grande mobilité pour les citoyens et un renforcement des liens politiques. De 2010 à 2013, un montant de 1,9 milliard d'euros a été alloué pour soutenir la mise en œuvre du partenariat oriental.

## **Bosnie-Herzégovine**

Le Conseil examinera la situation en Bosnie-Herzégovine. La Haute Représentante rendra compte aux ministres du voyage qu'elle a récemment effectué à Sarajevo et au cours duquel elle a discuté de la situation avec des politiciens et des membres de la société civile. Voir sa [déclaration](#) faite à l'issue de ce voyage.

En octobre 2013, le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par le fait que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine persistent à ne pas mettre en œuvre l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sejdić/Finci et a souligné que l'absence actuelle de solution dans cette affaire empêche la Bosnie-Herzégovine de continuer à progresser sur la voie de son rapprochement avec l'UE. Il a également réaffirmé qu'il soutenait sans réserve la perspective européenne d'une Bosnie-Herzégovine souveraine, unie et jouissant pleinement de son intégrité territoriale. Voir les [conclusions du Conseil](#).

## **Processus de paix au Proche-Orient**

Le Conseil débattera du processus de paix au Proche-Orient. La Haute Représentante présentera aux ministres un compte rendu sur les mesures que l'UE pourrait prendre pour appuyer les pourparlers.

L'UE soutient pleinement les efforts déployés par les parties et les États-Unis. En décembre 2013, le Conseil a rappelé que l'UE était prête à contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après-conflit pour assurer la viabilité d'un accord de paix. Le Conseil a indiqué, dans ses conclusions, que *"l'UE offrira aux deux parties un ensemble européen sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité, dans le contexte d'un accord sur le statut définitif."* Les travaux actuellement en cours pour définir les détails de l'offre de l'UE feront l'objet du débat que tiendront les ministres. Cf. [conclusions du Conseil du 16 décembre 2013](#).

## **Le conflit syrien et le contexte régional**

Le Conseil examinera les derniers développements du conflit syrien, en particulier de la situation humanitaire à la suite de l'adoption, le 22 février, d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur la situation humanitaire, de la menace terroriste croissante et de l'état d'avancement des efforts diplomatiques visant à mettre fin à la crise.

L'UE estime que la seule solution au conflit est une véritable transition politique, basée sur la mise en œuvre intégrale du communiqué de Genève du 30 juin 2012 et préservant la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

L'UE et ses États membres ont été prompts à soutenir la destruction de l'arsenal chimique de la Syrie. L'UE, qui est le principal contributeur financier de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), soutient le travail que mène celle-ci en vue de la destruction du stock d'armes chimiques de la Syrie, notamment en fournissant des véhicules blindés et de l'imagerie satellitaire. Certains États membres ont également mis à disposition des ressources pour contribuer au programme de destruction.

L'UE et ses États membres sont les principaux pourvoyeurs d'aide humanitaire dans le cadre de la crise syrienne. En réponse à celle-ci, ils ont mobilisé à ce jour 2,6 milliards d'euros au total.

Pour en savoir plus sur les positions et les mesures restrictives de l'UE, voir la [fiche d'information intitulée "L'Union européenne et la Syrie"](#).

## **Sommet UE-Afrique**

Le Conseil sera informé de l'état de préparation du 4<sup>e</sup> sommet UE-Afrique, qui se tiendra à Bruxelles les 2 et 3 avril autour du thème "Investir dans les personnes, pour la prospérité et pour la paix". Le Conseil européen des 20 et 21 mars abordera aussi les préparatifs en vue du sommet. Le sommet UE-Afrique réunira les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne et du continent africain ainsi que les institutions de l'UE et de l'Union africaine.

Le sommet sera le reflet de l'évolution des relations entre l'UE et l'Afrique ces dernières années, fondées sur la stratégie commune Afrique-UE adoptée en 2007, qui a établi un partenariat d'égal à égal qui, au-delà du développement, aborde des enjeux d'intérêt commun, notamment sur les plans politique et économique et en termes d'investissements et de commerce.

Les dirigeants feront porter la réflexion sur les moyens d'approfondir la coopération selon les trois axes identifiés dans le thème retenu pour le sommet, à savoir les personnes, la prospérité et la paix. Ils s'intéresseront également aux investissements, au changement climatique, à la prospérité et aux moyens de stimuler la croissance et la création d'emplois et feront le point de la coopération actuelle et future dans les divers domaines couverts par la stratégie commune Afrique-UE. La question des migrations et de la coopération pour la paix et la sécurité figurera également à l'ordre du jour.

Pour en savoir plus, consulter le [site Web du sommet UE-Afrique](#).

## **Diplomatie en matière d'énergie**

Au cours du déjeuner, les ministres procéderont à un échange de vues sur la diplomatie de l'UE en matière d'énergie, en présence de M. Günther Oettinger, membre de la Commission chargé de l'énergie. Les ministres devraient débattre des incidences sur la politique étrangère des choix stratégiques faits dans le domaine de l'énergie par les partenaires concernés.

L'évolution du paysage énergétique mondial créé de nouveaux défis et offre de nouvelles possibilités pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE. La révolution liée au gaz de schiste aux États-Unis, la hausse de la demande énergétique de l'Inde du fait de sa croissance démographique et l'essor du gaz comme source énergétique en Chine pourraient avoir de lourdes conséquences politiques et économiques.

Ce débat fait suite à de précédents échanges entre les dirigeants de l'UE et les ministres des affaires étrangères concernant la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE. Le Conseil européen de février 2011 avait invité la Haute Représentante à prendre pleinement en compte la dimension de la sécurité énergétique dans ses travaux et à intégrer la sécurité énergétique dans la politique de voisinage de l'UE.

## **Autres points**

Le Conseil devrait adopter plusieurs autres points sans débat, notamment:

### **- Initiative des volontaires de l'aide de l'UE**

Le Conseil devrait créer un Corps volontaire européen d'aide humanitaire pour encadrer la contribution commune des volontaires européens destinée à soutenir et compléter les opérations d'aide humanitaire dans le monde, comme prévu dans le traité de Lisbonne. Voir également [l'acte législatif](#).

- **Golfe de Guinée**

Le Conseil devrait adopter une stratégie de l'UE relative au Golfe de Guinée afin d'appuyer les efforts consentis par la région et ses États riverains pour relever les nombreux défis liés à l'insécurité maritime et à la criminalité organisée. L'action de l'UE vise quatre objectifs: forger un consensus sur l'ampleur de la menace dans le golfe de Guinée et la nécessité de la combattre; aider les gouvernements de la région à établir des institutions et capacités afin de garantir la sécurité et l'État de droit; aider les économies des États riverains; renforcer les structures de coopération entre les pays de la région afin de prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer les menaces en mer et à terre. Le Conseil devrait inviter le SEAE et la Commission à proposer les actions nécessaires pour concrétiser la stratégie et à rendre compte chaque année des progrès accomplis.

- **Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel**

Le Conseil devrait adopter des conclusions relatives à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel. Le Conseil devrait se féliciter des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie, qu'il a adoptée en mars 2011, et réaffirmer les objectifs de l'UE dans les domaines de la sécurité, du développement, de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la lutte contre l'extrémisme violent. Il invitera la Commission et le SEAE à étendre l'application de la stratégie au Burkina Faso et au Tchad mais également à intensifier les activités menées au Mali, en Mauritanie et au Niger.

- **EUCAP Mali**

Le Conseil pourrait adopter un concept de gestion de crise pour une mission civile menée au titre de la politique de sécurité et de défense commune et destinée à apporter une aide aux forces de sécurité maliennes (EUCAP Mali), afin de permettre à l'État malien d'assurer l'ordre public et de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic transfrontalier. Une fois mise en place, l'EUCAP Mali dispensera des conseils stratégiques et des formations à l'intention des cadres des trois forces de sécurité nationales que sont la police, la *Gendarmerie* et la *Garde nationale*. L'établissement formel de la mission requiert un acte juridique distinct, qui est actuellement en cours de préparation.

- **Programme APE pour le développement en Afrique de l'Ouest**

Le Conseil devrait adopter des conclusions concernant le programme APE pour le développement en Afrique de l'Ouest (PAPED). L'UE s'est engagée à mettre à disposition un montant de 6,5 milliards EUR au minimum pour financer les activités menées au titre du PAPED au cours de la période 2015-2020. Ces ressources financières seront fournies par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, des instruments pertinents du budget de l'UE, des contributions des États membres et de la Banque européenne d'investissement. Voir le [projet de conclusions du Conseil](#).

- **Soudan du Sud**

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Soudan du Sud, dans lesquelles il fait part des vives préoccupations que lui inspire la crise actuelle au Soudan du Sud, les graves souffrances qu'il occasionne et ses conséquences régionales. Il demandera instamment à toutes les parties de mettre un terme à la violence et de respecter l'accord de cessation des hostilités signé le 23 janvier dernier. L'UE soutient avec détermination la médiation menée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

- **République centrafricaine**

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la République centrafricaine, dans lesquelles il encourage les autorités actuelles à poursuivre la transition politique. L'UE est le principal partenaire de la République centrafricaine dans le domaine humanitaire et du développement. Pour en savoir plus, voir la [fiche d'information](#).